



**Liste portant affectation des conseillers de chambre régionale des comptes  
recrutés au concours direct  
au titre de l'année 2022**

La liste des chambres régionales et territoriales des comptes ouvertes aux lauréats de l'édition 2022 du concours direct, établie en application des dispositions de l'article R.228-7 du code des juridictions financières et après l'avis du conseil supérieur des chambres régionales des comptes en date du 5 octobre 2022, est fixée, par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit :

- Chambres régionales des comptes Antilles-Guyane ;
- Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Chambre régionale des comptes Bourgogne-Franche-Comté ;
- Chambre régionale des comptes Centre-Val de Loire ;
- Chambre régionale des comptes Grand Est ;
- Chambre régionale des comptes Hauts-de-France ;
- Chambre régionale des comptes Ile-de-France ;
- Chambre régionale des comptes La Réunion-Mayotte ;
- Chambre régionale des comptes Normandie ;
- Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine ;
- Chambre régionale des comptes Occitanie ;
- Chambre régionale des comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur.